

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



**Chers étudiants,**

Conscients qu'une partie substantielle du travail à fournir pour réussir l'examen d'entrée à l'école des avocats est un travail méthodologique, nous avons décidé, avec l'équipe Cap'Barreau, de vous offrir des fiches de méthodologie pour chacune épreuve du CRFPA.

C'est sans aucune hésitation que l'équipe Cap'barreau a accepté de vous offrir ces fiches lorsque je leur ai demandé, parce que eux comme avons pour engagement de favoriser la réussite de toutes et de tous à cet examen.

Faites en bon usage, et donnez nous de vos nouvelles, en espérant que vous nous annonciez une bonne nouvelle en décembre !

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux respectifs.



@remy.dandan



Rémy DANDAN



@capbarreau



PAR RÉMY DANDAN

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



## *Le but*

Il s'agit d'analyser une situation factuelle et de proposer une ou plusieurs solutions pertinentes à la ou aux problématiques juridiques soulevées.

## *Définition*

En 2011, l'assemblée générale du Conseil national des barreaux a défini la consultation juridique comme étant « une prestation intellectuelle personnalisée tendant, sur une question posée, à la fourniture d'un avis ou d'un conseil fondé sur l'application d'une règle de droit en vue, notamment, d'une éventuelle prise de décision. ».



PAR RÉMY DANDAN

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



## *Quelle est la différence entre le cas pratique et la consultation ?*

En réalité ces deux exercices sont très similaires.

La véritable différence tient au fait qu'**alors que le cas pratique doit être neutre, la consultation suppose elle que vous vous positionniez.**

En effet, la consultation vous est soumise par un client fictif qui entend obtenir la **solution la plus opportune** à la/les problématique(s) qu'il vous soumet après **analyse** de votre part des différentes issues possibles.

Il s'agit alors de proposer la **meilleure solution**, là où votre analyse n'est pas requise subjectivement dans un cas pratique.



PAR RÉMY DANDAN

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



## *La méthode à suivre dans le cadre d'une consultation ou d'un cas pratique*

Plusieurs étapes sont attendues dans la résolution de cet exercice :

- **Lecture de l'énoncé :**
  - **Le style de lecture varie selon la longueur de l'énoncé :** Un énoncé long impose une lecture synthétique pour ne retenir que les éléments utiles en éliminant les autres. Un énoncé bref commande une lecture analytique afin de percevoir, au-delà des quelques éléments indiqués, les points sous-entendus ou qu'il faut nécessairement déduire.
  - **Triple lecture de l'énoncé :**
    - **Lecture 1 et 2 (lecture pure) :** il s'agit de lire l'énoncé deux premières fois, sans chercher à surligner, ni souligner ni même noter quoi que ce soit. Il est impératif d'être concentré uniquement sur la lecture et sur la bonne compréhension des termes de l'énoncé. Ne vous laissez pas distraire par votre joie ou votre déception face au sujet, ni par votre volonté de déjà noter des éléments de connaissances sur votre brouillon. C'est encore prématuré.
    - **Lecture 3 (lecture attentive) :** il s'agit désormais d'étudier l'énoncé pour identifier les éléments nécessaires à la résolution du cas pratique ou de la consultation.



PAR RÉMY DANDAN

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



## *La méthode à suivre dans le cadre d'une consultation ou d'un cas pratique*

- **Détermination du ou des domaines de droits concernés** : il s'agit là de déterminer les différents thèmes qui seront abordés dans vos développements.
- **Détermination des faits pertinents et qualification** des termes juridiques des termes de l'énoncé:
  - Le résumé des faits doit être **neutre**, vous ne devez pas encore prendre position. Les faits pertinents sont les faits **utiles** à la compréhension du cas et qui, combinés à la prétention de celui qui vous consulte, **permettent de formuler le problème de droit**. Tous les faits qui sont inutiles à la résolution du cas ou de la consultation doivent absolument être écartés de vos écritures, ces informations étant superflus elles peuvent interroger quant à votre bonne analyse du sujet.

*Conseil : réalisez une frise chronologique.*

Une fois que les faits pertinents sont identifiés, procédez à la **qualification juridique** des termes de l'énoncé.



PAR RÉMY DANDAN

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



## *La méthode à suivre dans le cadre d'une consultation ou d'un cas pratique*

- *Détermination des prétentions de votre client ou du sujet de votre cas pratique*
- *Le cas échéant, détermination du ou des problèmes de droit*
- Le cas échéant, **préparation du plan et de l'introduction** : si le sujet consiste en une série de questions numérotées, il conviendra de les traiter de préférence dans l'ordre puisque la réponse à une question peut commander la réponse à la suivante. Si toutefois l'énoncé s'achève avec une problématisation ouverte (type « quid juris ? ») ou si l'énoncé s'achève avec une ou plusieurs questions fermées il sera alors nécessaire de construire la consultation au sein d'un plan précédé d'une introduction qui indique les domaines du droit concernés, les faits utiles, les prétentions et le ou les problèmes de droit. ou en présentant les axes de traitement, les problèmes de droit étant, quant à eux, présentés dans le cadre du plan pour inaugurer chaque série de développements.



PAR RÉMY DANDAN

---

# LA CONSULTATION ET LE CAS PRATIQUE

Fiche de méthodologie

---



- **Élaboration des syllogismes**

Pour rappel :

- La **majeure** est la règle de droit applicable
- La **mineure** est l'application de la règle à l'espèce
- La **conclusion** est la réponse à la problématique soulevée

En fonction des matières, il est préférable d'envisager le syllogisme **sous forme de bloc ou de succession** de majeures et de mineures.

Ainsi, certains IEJ ou certaines matières vont préférer des syllogismes organisés en trois blocs : un bloc de majeures, un bloc de mineures, et une conclusion. D'autres préféreront des majeures et des mineures qui se répondent et se succèdent sous forme de paragraphes avant de conclure en une seule fois.

**Courage !**

**Rémy DANDAN et l'équipe Cap'Barreau**

**Avocat et enseignant**



PAR RÉMY DANDAN